L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 29 JUILLET.

ADRESSE DU Comité Central d'Etat DU PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'Etat croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les électeurs conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais les ont animées d'un esprit de justice distributive envers ceux qui ont trafiqué et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonimes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut et New-York a déclaré par une victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être renversé, mais qu'il est renversé.

[illegible]

Le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national est devenu une profession honorable; les impôts ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionnage adopté pour la perception; des monopoles oppressants ont été créés pour opprimer le travail; et, sous le fallacieux prétexte de « cadeaux » les emplois du gouvernement national sont vendus au plus offrant, ou attribués conformément à un système effronté de népotisme.

Ces vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations des autres Etats à comprendre les dangers qui menaçaient de les engloutir, pourra-t-on croire que le peuple de la Louisiane est insensible aux abus qui ont surgi dans le gouvernement d'Etat pendant les trois années du joug radical, abus qui, s'ils continuent, menacent de chasser le travail et le capital de l'Etat et de semer la ruine dans chaque foyer?

On ne contestera pas que notre dernière Législature ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé aux pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un mérite à chaque crime qu'elle aurait dû punir. L'ignorance, l'effronterie et le vice étaient les qualités requises pour occuper un siége sur les bancs radicaux de l'Assemblée, et quand le trésor était vide et le peuple pillé et les actes législatifs vendus au plus offrant pour des greenbacks, ces membres faisaient simplement honneur à la tâche à laquelle ils devaient leur existence officielle.

L'espace réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les détails de tous les actes infâmes passés par la Législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique, sons son contrôle radical, est montée de douze à trente millions de dollars; les taxes se sont élevées, jusqu'à 5 1/2 pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation; on a accordé à des individus et à des corporations des priviléges extraordinaires et exclusifs en contradiction avec la liberté du travail et du capital; d'énormes sommes ont été accordées aux dépens d'un trésor en pénurie à des particuliers pour des services triviaux ou inutiles, et des emplois inutiles ou oppressifs ont été créés pour des places à des vagabonds qui partagent ainsi leur vie en extorquant de l'argent de toutes les industries honnêtes.

[illegible]

Il faut qu'il y ait séparation absolue entre nous, malhonnêtes et incapables qui ont gouverné depuis 1867.

[illegible]

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, si nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat

THOMAS STEEL, secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 23 juillet.
VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 6 août.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août.
PEREIRE, capt Duchesne, Samedi, 3 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. Seconde cabine $85.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, les billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

8 nov—11 L. GRAND & CIE, agent, rue Carondelet, 12.

BRÊME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

En touchant, en allant en Europe, à La Havane et au Havre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines........$130 en or.
Entrepont........
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Havre ou à Brême—
Premières cabines........$150 en or.
Entrepont........
Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.
Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.
On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
21 mai—3m No. 42, rue Union.

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :
CRESCENT CITY........Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN........Capt.
GEN'L MEADE........Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES........Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI........Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS........Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt.
Partant de New-York, tous les samedis.
Le steamer
MISSISSIPPI,
W. P. Henry, commandant
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 30 juillet, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres........$50 00.
Entrepont........25 00.
On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow et Brême.
Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 190.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST LOUIS.
Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, VENDREDI, 29 juillet à 5 heures P. M.
Passage........$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
6mai—1an Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle,
JOHN KILGOUR,
J. C. Benson, capitaine,
H. E. Fillmore et C. Grice, commis.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY,
25 juin—1m au coin des rues Commune et Delta

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur "BARTABLE," capitaine N. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour: Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS, agents,
7mai—1an Au No. 25 du Commercial Place.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.
Paquebot de la Côte.
Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.,
Le paquebot de premier ordre
HENRY TETE,
Joe Dalferés, capitaine,
M. H. Landry, commis,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On comme se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord,
ou à E. C. MARTIN,
3 juillet Vieille-Levée, No. 64.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,
J. A. Comstock, commis,
Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. En son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir du fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
9 janv—1an Vieille-Levée, No 86, coin Conti

La Côté et le Bayou Lafourche.

FLICKER.
Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. E. Dupuis, commis.
Départs tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
15 juillet

Compagnie de Paquebots de la Côte et de Lafourche.
Le bateau à vapeur "Cherokee," neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine A. M. Osgood, partira pour la Côte et Lafourche, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures du soir.
E. C. MARTIN,
26 juil— Au No 64 de la rue Vieille-Levée.

POUR L'ETE.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour la Baie St-Louis, Pass Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, du marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera à service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit :

Les jeudis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian, les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin; les vendredis et les samedis à 4 heures.

Il ne sera pas reçu de fret après le départ du convoi de 11 heures du matin.

COHEN M. SORIA,
1juin aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.

Ligne de M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le beau bateau

ABITA,

[illegible]

COHEN M. SORIA,
7 juin Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

[illegible]

Margaret Haughery,

Boulangerie mécanique, à vapeur, de MARGARET.

Nos 74, 76 et 78 de la rue de Nlle-Levée, Nlle-Orléans.

Les ordres sont promptement exécutés et en ville avec un soin de transport gratuit—1an

Médicaments. NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique qui lui a fait le public nous [illegible] à ses propriétaires de [illegible]

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Notre seul but [illegible] est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas abuser des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont ainsi sûrs d'abréger leur vie que l'homme qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la bière. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. [illegible] mes estomac, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent : C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons : Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui voudront conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition qui ne mérite pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On ne sait que faire. [illegible] des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz; les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui dans les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et soutenir d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier de Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne sachions rien de plus efficace pour la vigueur des fonctions et appétit est puissamment stimulé. Les tons de la pouvoir des maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charettes au commerce.
On le trouve dans toutes les grosseries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

[illegible] ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 23 mai 1870.

P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Charles Briggs, A. Lecourt,
Ant. Carrière, Frank Williams,
Geo. A. Fosdick, Thomas Byrne,
R. Bragner, John Thornhill,
Chas. Lafitte, Jno. S. Wallis,
F. Anderson, George Foster,
Alfred Kearny, Andrew Stewart,
A. Frerichs, L. R. Pohlier,
Geo. W. Dunbar, R. Pleasants,
R. F. Stockmeyer, Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson, H. F. Given,
Arch'd Montgomery, W. C. Black,
Henry J. Vose, Geo. G. Garner,
E. Marqueze, Thos. H. Hunt,
Chas. Wascher, Chs. Hewold,
A. R. Montgomery, D. Carrière,
R. S. Howard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104........RUE DU CANAL........104

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1870.

W. J. CASTELL, Notaire public.

[illegible]

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, [illegible]
W. W. Babcock, [illegible]
[illegible]

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1870:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

E. G. GOTTSCHALK, Notaire public.

[illegible]

Compagnie d'Assurance COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

S. MAGNER, notaire public.

DIRECTEURS.
P. FOURCHY, J. MASPERO,
D. McCOARD, M. PUIG,
L. F. GENERES, F. S. WILTZ,
E. ZERLY, JOS. HOY,
D'AL CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE,
J. J. FERNANDEZ.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 61, rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869 :

[illegible]

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

A. SHELLEY,

[illegible]

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Union

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Compagnie d'Assurance HOPE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Bureau, No 61, rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

EM. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, assermenté et signé pardevant moi, ce 2 mai 1870.

EDGAR GRIMA, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée:

RESOLU, qu'un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT pour cent, libre de taxe, sur le capital de la Compagnie, [illegible]

DIRECTEURS:
E. J. Adams, E. Toto, J. C. Denis,
T. N. Blake, E. Peychaud, W. A. Gordon,
F. A. Ducros, [illegible], Hy. Peychaud

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

TREIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'UNION, de la Nouvelle-Orléans, publié ainsi que l'ordonnent la loi et sa Charte.

MONTANT des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1870—

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DEVANT moi, [illegible] pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

PREMIEREMENT—[illegible]

DEUXIEMEMENT—Les Directeurs auront le pouvoir de remplir toutes les vacances qui pourront survenir dans la Direction [illegible]

TROISIEMEMENT—[illegible]

QUATRIEMEMENT.—A toutes les élections de Directeurs, les votes pourront être donnés soit en personne, soit par procuration, [illegible]

CINQUIEMEMENT.—[illegible]

SIXIEMEMENT.—[illegible]

SEPTIEMEMENT.—[illegible]

HUITIEMEMENT.—[illegible]

NEUVIEMEMENT.—[illegible]

DIXIEMEMENT.—[illegible]

TORRÉON CUVILLIER, Notaire public.

[illegible]

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

A partir de DIMANCHE 17 juillet,

[illegible]

T. S. WILLIAMS,

AVIS.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Aux Porteurs de l'ABEILLE

[illegible]

S. D. J. TISDALE,

[illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

EMILE & L. BRIENT, Publishers.

Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JULY 29.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. [illegible]

RATES OF ADVERTISING:

[illegible]

ADDRESS OF THE STATE CENTRAL COMMITTEE OF THE DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana:

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deems it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of distributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation has been fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent, touching the line of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and numerous and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the honest with the dishonest, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY and OPPRESSION!

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offenses in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and in so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 22, 1870, and addressed to Mr. J. S. Soulé, speaking of the Radical leaders in this State, he says: "There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867."

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership of *the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union,* you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers *who have brought it on the verge of bankruptcy!"*

Thus it is seen that our verdict is approvingly leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretense that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State are severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and all the offices with men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters pass in combination their best men for the Legislature, and use all laudable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees properly restored, confidence and promote harmony between capital and labor; to develop the colored man and the planter; invite the latter and the merchant; encourage immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly avows the cause of corruption; that expects to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises to a credulous constituency; whose ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motive of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust; with wise and faithful citizens as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disgusting.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled at least to one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

J. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

[illegible]

BONDS AND STOCKS.

[illegible]

LIABILITIES.

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn and subscribed before me this 14th day of January, 1870.

W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 13th day of January, 1870, it was resolved to declare a dividend of fifty five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, [illegible]

DIRECTORS.
Geo. Urquhart, M. Payne,
[illegible]

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

104 CANAL STREET.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 3d day of June, 1870.

S. MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 2d day of June, 1870, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, [illegible]

DIRECTORS:
P. Fourchy, J. Maspero,
D. McCoard, M. Puig,
L. F. Generes, F. S. Wiltz,
E. Zerly, Jos. Hoy,
D'Al. Chaffraix, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. This, when coated with the Asbestos Roof coating, forms a strong [illegible]

[illegible]

TOBACCO

ALL FORMS,

STEAM MANUFACTORY.

L. MOULOR,

[illegible]

Constantly on hand—ONE MILLION of assorted [illegible] SMOKERS' GOODS. Pipes, Cigar Cases, [illegible]

WHOLESALE AND RETAIL.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, FRIDAY, July 29, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Schr Fanny F Turner, Greve, for [illegible]

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Yazoo, Catherine, from Philadelphia 20th inst, to Wm Creevy—2d district.
Steamer Mary Carroll, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.

[illegible]

BELOW COMING UP.

[illegible]

BELOW—AT QUARANTINE.

[illegible]

BELOW—WAITING ORDERS.

[illegible]

EXPORTS.

RUATAN ISLAND—[illegible]

IMPORTS.

PHILADELPHIA—Per steamship Yazoo—[illegible]

[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

SHREVEPORT—[illegible]

OUACHITA RIVER—[illegible]

JEFFERSON—[illegible]

PLAQUEMINE—[illegible]

LOWER COAST—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—[illegible]

LIST OF VESSELS

JULY 29, 1870.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK. BOSTON. LIVERPOOL. CARDIFF. ANTWERP. HAVRE. MARSEILLES. BORDEAUX. BARCELONA. HONG KONG.

[illegible]

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869.

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.

A. SHELLEY,

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. [illegible]

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:

[illegible]

N. O., Jackson & Great Northern Railroad.

EXCURSION TICKETS TO MAGNOLIA AND INTERMEDIATE STATIONS.

ON AND AFTER SUNDAY, July [illegible], [illegible]

[illegible]

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL

de la Compagnie d'Assurance

Des Facteurs et des Commerçants

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

EDWARD IVY, Notaire Public.

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869.

[illegible]

The above is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

ALFRED MOULTON, President.
A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

A. SHELLEY,

[illegible]

ALFRED MOULTON, President.
W. H. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

[illegible]

J. Bastenque,

[illegible]

New Orleans Pneumatic Propelling Company.

AT a regular meeting of the Board of Directors of the Company, held on WEDNESDAY, 13th inst., the following resolution was adopted and [illegible]

F. M. BYRNE, Secr'y.
A. G. BRICE, President.

La dame AMANDA REYNOLDS vs MARTIN CAREY.

La dame JOHANNA HAYDEN, épouse d'Edward Hayden, [illegible] vs LE MENR.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUSTINGTON, Secrétaire.

EDWARD IVY, N. P.

Le 11 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt piastres par action fût déclaré et porté au crédit des billets, pour actions.

J. H. OGLESBY, Président.
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HUSTINGTON, Secrétaire.
29 avril—1m

[illegible]

DIRECTEURS:
Thomas A. Adams, Samuel M. Kennedy,
C. T. Buddecke, Samuel B. Newman,
P. H. Foley, J. J. Garnett,
A. O'Ober, A. Thompson,
F. Sigma, John Phelps,
A. Elmer Bader, E. H. Summers.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

A. SHELLEY,

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

[illegible]